

tion, Régale, Peage &c. tant dans la Forteresse de Philipsbourg que dans toute l'étendue de l'Evêché, & notamment dans le Baillage de Philipsbourg, ainsi qu'il a été pratiqué jusqu'ici sous la protection de Sa Majesté Impériale.

Refusé.

2. Le Bailli Episcopal sera maintenu dans l'exercice de son emploi en vertu duquel il sera autorisé à veiller à la conservation des droits & juridiction de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Schonborn, sans qu'il puisse en être aucunement empêché; mais plutôt appuyé & soutenu dans tout ce qui concerne l'exercice de sa Charge.

Le Bailli pourra exercer sa juridiction à l'égard des habitans de la Ville, ainsi qu'il s'est pratiqué ci-devant.

3. Il sera permis au Sr. Hartman Administrateur Episcopal qui s'est trouvé enfermé dans la Ville pendant le Siège, de retourner à Waghausel pour continuer à prendre soin des affaires & intérêts de Son Alt. Eminent. Monseigneur l'Evêque de Spire, & pour recevoir les revenus des lieux commis à ses soins.

Accordé, après que la Garnison sera sortie.

4. Les grains, vins & autres denrées ou effets qui se trouvent encore dans la Place, appartenans à Son Eminence Monseigneur l'Evêque de Spire, seront fidèlement remis entre les mains de ceux qui seront constitués de la part de ladite Alt. Emin. pour pouvoir en disposer selon les ordres qu'ils en auront reçus.

Refusé.

5. Il sera permis à chacun & tous ceux qui sont au Service de Sadite Alt. Emin. Monseigneur l'Evêque de Spire, de même qu'à tous les Sujets qui ont mis en dépôt dans la Forteresse quelques effets
de